Trimestriel N°205
Septembre 2013

L'ESPOIR pénitentiaire FO

Personnel de Surveillance

Force doit rester à la loi & C'est pas gagné

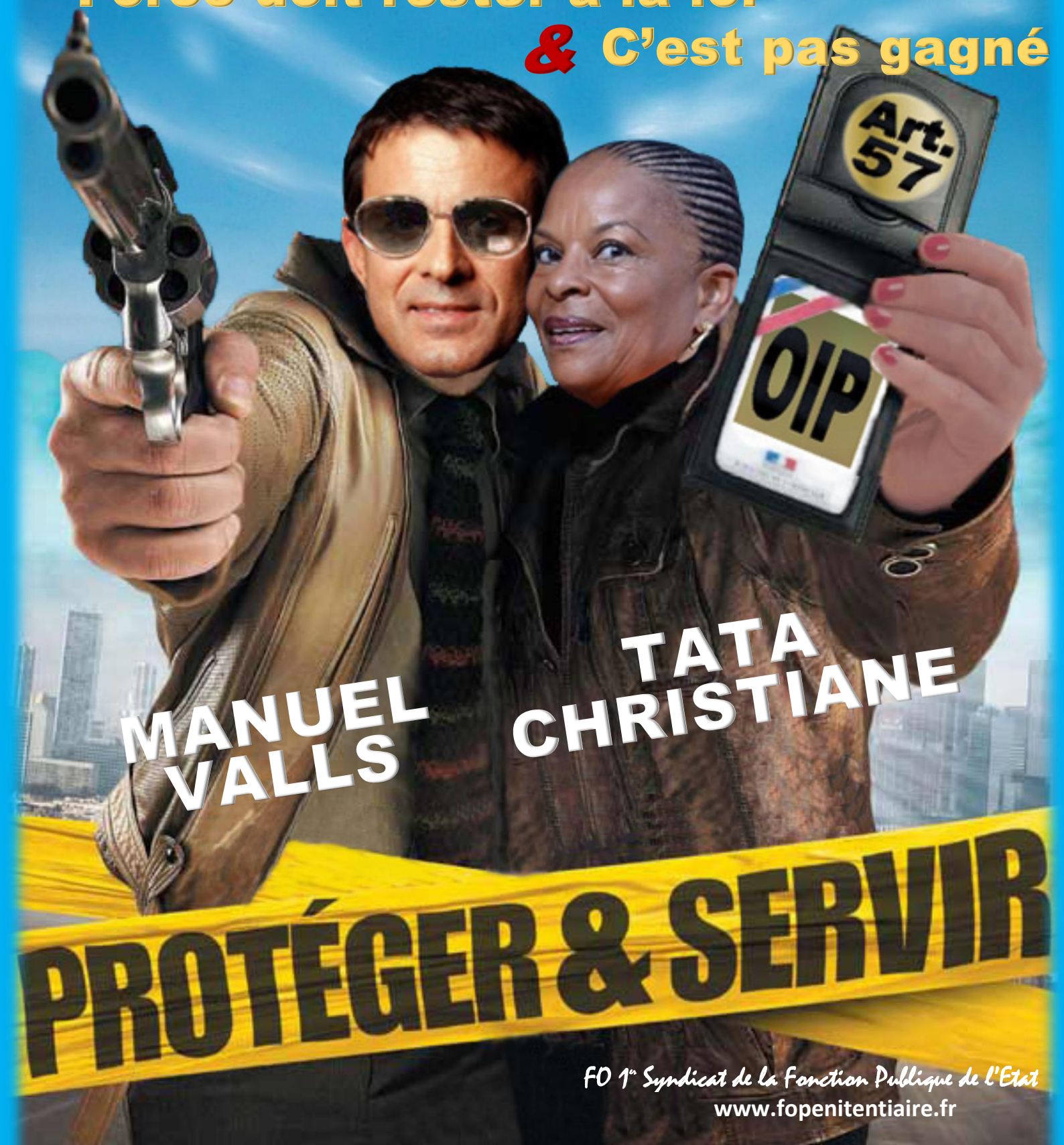

FO 1er Syndicat de la Fonction Publique de l'Etat
www.fopenitentiaire.fr

-SOMMAIRE-

Edito
- *Page 2*

Nos chers voisins
- *Page 3*

DOSSIER UN ETE EN ENFER !

CP St Quentin-Fallavier - Prise d'Otage
- *Page 5*

MA Blois - Mutinerie
- *Page 6*

CD Châteaudun - Emeutes
- *Page 7*

EPM Porcheville constat
- *Pages 8, 9*

MC Ensisheim - Prise d'Otages
- *Pages 9, 10*

Le Surveillant Réfèrent "?"
- *Pages 11, 12*

Les effectifs
- *Page 13*

DOM - TOM
- *Page 14*

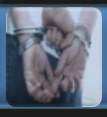

La réforme pénale
- *Page 15*

Retrouvez l'intégralité de l'Espoir Pénitentiaire
Sur notre site internet
www.fopenitentiaire.fr

L'ESPOIR PENITENTIAIRE
VOTRE REVUE TRIMESTRIELLE D'INFORMATION
DU SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS PENITENTIAIRES
servir sans subir

ISSN.024568373 3ème trimestre 2013
N° Commission Paritaire : 1214-S-06324
Dépôt légal N°55058
Imprimerie COMPEDIT BEAUREGARD
ZI Beauregard – 61600 – LA FERTE MACE
Tél : 02.33.37.08.33
Travail exécuté par des Ouvriers Syndiqués
Prix 0,30 euros

Rédaction Administration S.N.P.F.O
BP 30 – 91130 Ris-Orangis
Tél : 01.69.43.00.44 Fax : 01.69.43.63.62
E-mail : secretariat@fopenitentiaire.fr

Directeur de Publication : Emmanuel GAUTHRIN
Rédacteur en chef : David DAEMS
Composition et réalisation : Olivier HAZARD

Édito

Chers collègues,

Nous ne referons pas le feuilleton de l'été qui nous a permis de voir à quel point les politiques pénales et carcérales obéissent avant tout à des idéologies politiques avec pour seul but une surenchère électoraliste.

La polémique VALLS –TAUBIRA a atteint les sommets de l'état !

Cette réforme, si importante, présentée au Conseil des Ministres le 8 octobre ne sera discutée, au parlement, qu'après les élections municipales 2014.

Devant cette présentation de loi et le laxisme de nos dirigeants, Force Ouvrière a proposé à l'ensemble des syndicats une rencontre afin de faire front commun dans la lutte contre la souffrance que subissent les personnels pénitentiaires.

Que nenni !!

L'Ufap-Unsa, a délibérément fait le choix de collaborer avec la ministre ! La CGT souhaite l'Unité mais seulement avec les syndicats représentatifs, elle ne veut pas des petits syndicats !

Peut-on d'emblée écarter des syndicats qui obtiennent des résultats aux élections ? Comment écarter des représentants du personnel alors que les agents eux-mêmes attendent un front commun de tous les syndicats ?

Force ouvrière a fait le choix d'un grand et large rassemblement dans l'intérêt collectif des professionnels que vous êtes sans aucune polémique. Nous espérons que chacun retrouvera la raison dans l'intérêt général des personnels pénitentiaires.

Un budget de misère et d'austérité sans véritables moyens est présenté, en deçà des besoins nécessaires pour mener à bien une véritable politique d'amélioration des conditions de travail des personnels et du fonctionnement des établissements pénitentiaires.

Une réforme du Corps d'Encadrement et d'Application qui tarde à se concrétiser, des Officiers sacrifiés par le syndicat signataire l'Ufap-Unsa ! Les crédits ACT qui disparaitront en 2014 ! Les Personnels, d'insertion et de Probation qui ont l'impression d'avoir été bernés ! Des missions nouvelles confiées à l'institution sans moyens adaptés où l'on tire un maximum sur les Personnels avec comme impact une grande souffrance au travail. Vendôme continue à charger la mule !

Les 19 et 20 septembre, la DAP organisait un séminaire sur les cycles de travail des Personnels de Surveillance. Un objectif : faire plus avec moins d'effectifs ! FORCE OUVRIERE a décidé d'y participer et de prendre toute sa place en veillant à ce que vos préoccupations professionnelles soient prises en compte !

FORCE OUVRIERE a rappelé à la DAP sa volonté de voir l'abrogation pure et simple de cet article 57 qui modifie l'accomplissement de certains gestes professionnels de sécurité, pour autant nous veillerons à ce que la circulaire d'application puisse cibler un maximum de profils de détenus.

Nos retraites sont mises à mal par un gouvernement à la recherche d'économies, FORCE OUVRIERE ne reculera pas et sera dans la lutte aux côtés des Travailleurs pour freiner le démantèlement de nos droits sociaux afin de préserver nos acquis !

Après la conférence de consensus, est venu le temps de la réforme pénale pour mettre fin à la récidive selon nos « idéologues ». Bel exercice de démocratie politique entamée par Mme TAUBIRA. Sous prétexte d'humanité : il faut vider les prisons à n'importe quel prix ! Pour cela, la Ministre nous sort un cocktail de mesures inapplicables.

Quelle foutaise ! Et les victimes dans tout cela ? Nos collègues policiers et gendarmes auront l'impression de travailler inutilement ! Les magistrats et les Personnels d'Insertion et de Probation serviront de lampistes ! Les Personnels de Surveillance auront probablement de nouvelles missions !

Chers Collègues, avec tout cela, certains continueront à collaborer et à se compromettre avec la Chancellerie et d'autres feront la fine bouche pour refuser l'Unité Syndicale ! Néanmoins, soyez sereins et optimistes, FORCE OUVRIERE ne lâchera rien et ne trahira pas ses valeurs de « LOYAUTE » envers les Personnels !

Emmanuel GAUTHRIN

La Sécurité, c'est pas une histoire... Belge

A l'heure où nos chers décideurs Français n'osent remédier à une incohérence majeure de politique de sécurité pénitentiaire (politique désastreuse d'un fonctionnement basé sur un laxisme institutionnalisé), et alors qu'une épée de Damoclès en plastique (« amendes » de l'Union Européenne) plane sur le gouvernement Français, la Belgique, avec Bruxelles capitale européenne en alternance avec Strasbourg, fait volte-face sur les sujets de sécurité et de discipline dans ses prisons.

En effet, après avoir appliqué un système plus "souple", comme nous (diminution des sanctions disciplinaires, des moyens de contraintes, des fouilles de détenus etc.), la Belgique revient sur son positionnement. Ainsi le retour de peines disciplinaires plus lourdes, le retour des fouilles à corps plus fréquentes, une réglementation interne qui contraint les personnes détenues à une certaine discipline dans un but de réinsertion plus solide sont autant de moyens mis en œuvre suite à l'échec de la politique de victimisation de la population pénale. En clair, ils ont eu le courage de mettre un frein à la « voyoucratie »! Car comme nous, l'Administration Pénitentiaire belge a vu une augmentation des agressions, tant verbales que physiques, des risques d'évasions, d'intrusions d'objets illicites, entre autres, au sein de ses prisons. Pour eux aussi, le Dictat de certains bien penseurs de l'Union Européenne a atteint des limites qui, en plus d'être contre-productives, mettent en danger les personnels, les établissements et donc l'Institution !

Nos Politiques, contrairement à leur homologues belges jouent les "fayots" et ce quoi qu'il en coûte.

Notre Garde des Sceaux affirmait il y a quelques temps, que ce revirement de situation en Belgique n'était qu'un projet en débat et qu'il n'était, à l'heure de ses paroles, pas voté. C'est chose faite! Non, Madame La Garde des Sceaux, les belges, conscients du gouffre dans lequel certaines directives Européenne en matière carcérale nous jettent, ont eu le courage de s'opposer à une oligarchie oppressante qui bafoue l'autorité et dispense une partie de notre population pénale de se soumettre à une certaine discipline et certaines mesures de sécurité essentielles à une bonne réinsertion dans notre société. Même un honnête citoyen, lorsqu'il va voir un concert ou un match de football avec ses enfants doit se plier à certaines mesures que l'on veut retirer de nos prisons, lieux de risques et de dangers bien plus élevés! La malhonnêteté intellectuelle dont les apprentis sorciers au « pouvoir » font preuve est dangereuse pour notre société. Si un pays frontalier comme la Belgique, modèle européen souvent cité en exemple, revient sur cette philosophie de victimisation de la population pénale, c'est que certaines limites ont été atteintes en matière de gestion du milieu carcéral. Les professionnels du terrain font le même constat en France. Les réformes pénitentiaires se matérialisent par un ensemble de faits divers qui se radicalisent et qui mettent surtout en évidence l'impuissance des pouvoirs publics contraints par des Lois inapplicables.

L'Administration Pénitentiaire doit évoluer, mais dans le bon sens pour tous.

Service public fédéral
Justice

Durcissement de la loi de principes concernant le statut juridique interne des détenus

Date: 15 mai 2013

Les fouilles à corps sont facilitées, les sanctions disciplinaires renforcées

Les fouilles à corps systématiques seront possibles à des moments fixes grâce à une adaptation de la loi de principes pour le régime pénitentiaire. Le projet de loi de la ministre de la Justice Annemie Turtelboom, qui adapte la loi de principe concernant l'administration pénitentiaire, a été voté en Commission Justice aujourd'hui.

Au début de l'année passée, le régime pénitentiaire a été confronté à un certain nombre de tentatives d'évasion violentes. La Ministre de la Justice, Annemie Turtelboom, avait conclu un protocole d'accord avec les syndicats contenant une série de promesses afin d'améliorer la sécurité.
Ministre Turtelboom : « Dans le protocole d'accord il a aussi été convenu que quelques modifications seraient apportées à la loi de principes pour que les fouilles puissent se faire de façon moins administrative et que les infractions par des détenus puissent être punies plus sévèrement. Ceci nécessitait une adaptation de la loi ».

- **Fouilles à corps à des moments standard**
- **Renforcement des sanctions disciplinaires**

Outre une réduction des formalités administratives, les sanctions disciplinaires qui peuvent être infligées au détenu sont renforcées.
"Nous constatons qu'il y a de plus en plus d'évasions ou de tentatives d'évasion où un agent pénitentiaire se retrouve pris en otage, souligne la ministre Turtelboom. C'est la raison pour laquelle les agents pénitentiaires ont expressément demandé une plus grande sévérité et une augmentation du nombre de jours en cellule de punition."

Banque Fédérale Mutualiste, la banque des agents du secteur public

DES SOLUTIONS **BANCAIRES** ATTRACTIVES ET SOLIDAIRES !

AP Offre BFM - L'Espoir pénitentiaire - © **Groupe Opéra** - Photo © Getty Images - Document non contractuel

La BFM vous accompagne à chaque étape de la vie

S'installer, concrétiser des projets… ou préparer son avenir et celui de ses enfants, la Banque Fédérale Mutualiste vous apporte des solutions bancaires assorties de **conditions attractives et performantes !**

Créée par les mutuelles de la Fonction publique, la BFM est **guidée par des valeurs mutualistes de solidarité et de responsabilité citoyenne.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Découvrez toute l'**offre de la BFM** dans chaque agence de **notre partenaire Société Générale**

Contactez-nous du lundi au samedi de 9h à 18h : **0 *821* 222 500 éco *fil***
(0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

www.**bfm.fr**

BFM
PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

Banque Fédérale Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 118 882 976,25 €. RCS Créteil 326 127 784.
Siège social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex.

DOSSIER :

UN ÉTÉ EN ENFER !

CP de SAINT QUENTIN-FALLAVIER : PRISE D'OTAGE

Après tout pourquoi Saint Quentin-Fallavier serait épargné ??!!

La politique de madame TAUBIRA génère dans nos établissements une insécurité croissante; la politique politicienne basée sur la victimisation des coupables au détriment des personnels et au mépris des « VRAIES » victimes, conduit notre institution droit dans le mur !!!

Alors oui, pourquoi Saint Quentin-Fallavier serait épargné. Au lendemain des évènements de la Maison centrale d'Arles, la Surveillante prise en otage et à qui on avait vendu, par des campagnes de publicité mensongères, un métier formidable, ne s'attendait surement pas à subir une telle agression.

Aujourd'hui elle sait bien que si les politiciens sans scrupules ne savent se passer de nous, ils nous abandonnent et nous livrent aussi à la HARGNE SAUVAGE d'une population pénale chouchoutée au nom d'une médiatico-politique de destruction.

Les personnels de Saint Quentin-Fallavier, tout comme ceux de l'ensemble des établissements pénitentiaires, méritent plus de considération, de reconnaissance et surtout de respect. Surtout au vu de leur implication dans un métier où ils se sentent de plus en plus en danger de MORT !!!

Madame la Ministre, il est grand temps de tirer les leçons de la misère que vous avez créée et financée au détriment de la vie des personnels et des revenus du contribuable !!!

Si certains ont tout à gagner à vous lécher les bottes, **Force Ouvrière** n'est pas à vendre et saura par le biais de l'union syndicale faire entendre la voix des personnels !!!

Ceux qui, au nom d'un protocole au rabais, s'entêtent à rester sur le bas-côté doivent se préparer à assumer leur cautionnement du démantèlement de la Pénitentiaire et de la mise en danger des personnels qu'ils prétendent défendre et représenter !!!

Mutinerie à la MA BLOIS

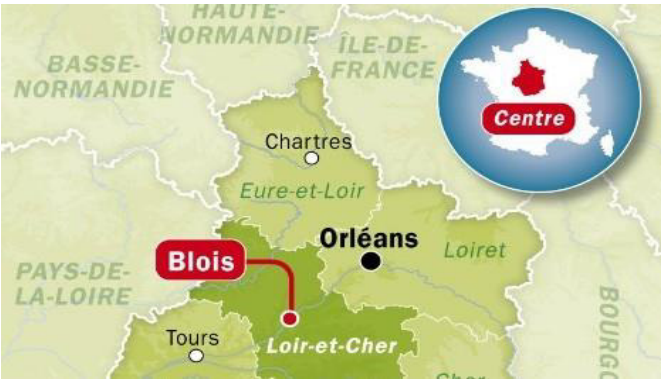

Lundi 19 août, mutinerie à la maison d'arrêt de Blois, Soixante détenus ont saccagé la prison. Les raisons de ce carnage furent la découverte d'un détenu mort le matin même par le surveillant rondier en service de nuit ! Malgré tous ses efforts et la rapidité des secours, la personne détenue n'a pu être ranimée.

Notre Ministre ce jour-là, était absente et ce n'est que quelques semaines plus tard qu'elle s'est rendue sur les lieux. Aucun personnel n'a était gratifié d'un avancement d'échelon ou d'une nomination au grade supérieur. Pourtant leur professionnalisme et leur sang-froid méritent les honneurs.

Il faut insister ici pour féliciter nos ERIS d'avoir sauvé les personnels de Blois et leur établissement. Nous attendons toujours d'être reçus pour une juste reconnaissance des équipes régionales d'intervention et de sécurité !

C'est scandaleux !

Sans Nos ERIS, les détenus de la MA BLOIS finissaient dans la rue !!! Et nous aurions eu à déplorer un massacre.

Il y avait comme du désastre dans l'air dans cette prison où les personnels ont un service déplorable et ne cessent d'encaisser depuis trop longtemps des heures supplémentaires à tout va ! La fatigue chez les agents est énorme après cette mutinerie ; le dégout est gigantesque !

La catastrophe n'est plus seulement annoncée, elle est devenue à elle seule l'horizon des personnels de surveillance. Notre alarmisme, dénonçant l'irresponsabilité collective de nos élus et dirigeants, nous enjoint de tenter d'éviter le pire. Mais est-ce si simple quand le dialogue social se résume à l'abstrait et que les mouvements de protestations des personnels depuis juillet 2010 restent encore à ce jour lettres mortes !

Les syndromes du Titanic sont au vert. Nos derniers communiqués ne sont que les échos de la réalité de nos détentions et de la grande souffrance des personnels de surveillance.

Les prises d'otages, les agressions et les mutineries… ça va s'arrêter quand ?

Si dans la symbolique, la lutte à tout craindre de la récidive est une ambition louable et nécessaire, les mesures appropriées pour atteindre ces objectifs ne sont pas, loin s'en faut, adaptées ou suffisantes…Quand elles ne sont pas contradictoires…

Les détenus sont donc rentrés en force et ont investi un secteur de la prison et ont détruit tout sur leur passage avec une violence extrême. Les images vidéo sont édifiantes !

Malgré les drames annoncés de cet été, nos dirigeants persévèrent dans l'angélisme en maintenant des « zones de non droit » comme les parloirs, et en favorisant le caïdat par la mise en place des groupes de paroles des personnes détenues !

(Art 29-Loi pénitentiaire)

L'indiscipline est évidente et les actes d'agressions ne sont plus suffisamment sanctionnés dans les prisons Françaises. Dans le cas contraire, les voyous de la MA Blois auraient certainement réfléchi à deux fois, avant de casser la prison !... N'en déplaise !

Le Monde.fr

Fin de la mutinerie à la maison d'arrêt de Blois

Le Monde.fr | 19.08.2013

Une mutinerie a éclaté, lundi 19 août à la mi-journée, à la maison d'arrêt de Blois, prennant rapidement fin après qu'une soixantaine de détenus ont été maîtrisés, selon le secrétaire national de FO-Pénitentiaire, David Daems. *"Les détenus sont en passe d'être réintégrés, les contrôles et vérifications se poursuivent"*, a-t-il assuré. Aucun blessé n'a été signalé.

La mutinerie aurait éclaté après la promenade, les détenus contestant le diagnostic concernant un homme retrouvé mort le matin même dans sa cellule à la suite d'une rupture d'anévrisme, selon les médecins. *"Les détenus ont d'abord refusé de remonter de promenade, puis ils sont entrés en force et ont investi un secteur de la prison"*, a expliqué M. Daems.

Pour la prévention des problèmes et notamment des agressions physiques sur les personnels en constante augmentation, le Syndicat National Pénitentiaire FORCE OUVRIERE n'a jamais cessé de rappeler le devoir d'autorité et de discipline dans nos établissements.

SENTIMENT D'ABANDON ?
On l'aurait à moins…

La mutinerie de BLOIS a éclaté sur les cours de promenade ! Les détenus ont fracassé les portes des cours pour investir la détention grâce aux bancs que l'équipe à DELARUE avait imposé pour le bien être de la population pénale. Les détenus en ont fait bon usage !

Faut-il des morts en service, pour qu'enfin FORCE OUVRIERE soit écouté ?

La méthode pour le moins aventureuse de notre chère ministre de tutelle nous conduit à une catastrophe pour les Surveillants, nouvelles victimes de leurs pensionnaires !

Pour les contribuables français qui payent toujours plus d'impôts, voir les prisons bruler rend la pilule encore plus amère.

Les donneurs d'ordre devront être jugés un jour, en tant que tels :

DES FOSSOYEURS !

CHATEAUDUN : MUTINERIE au CD

Une tentative de mutinerie, impliquant une vingtaine de détenus, s'est déroulée mardi 20 août au matin au centre pénitentiaire de Châteaudun (Eure-et-Loir), au lendemain d'une mutinerie à la maison d'arrêt de Blois. Les détenus auraient escaladé les grillages de la cour de promenade pour se diriger vers un poste sécurisé, d'où est commandé le système informatique du centre, et tenté de l'incendier. Ils ont ensuite gagné les toits, d'où ils ont lancé des dalles et brisé des vitres. Les détenus ont été maîtrisés par une trentaine de membres des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) qui sont intervenus pour faire face au mouvement et sécuriser l'établissement. La vingtaine de détenus *"a réintégré les cellules"*, mais cinq d'entre eux ont toutefois été placés en garde à vue.

Ce mouvement intervient 24 heures après la mutinerie à la maison d'arrêt de Blois (Loir-et-Cher). Là encore, des membres des Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité avaient été envoyés en renfort. Nouveau coup de chaud à la prison de Châteaudun (Eure-et-Loir). Une trentaine de détenus de ce centre de détention ont refusé de réintégrer leur cellule ce mercredi après-midi à l'issue de leur promenade, provoquant des incidents. Les agitateurs, qui ont tenté à plusieurs reprises de sauter un grillage l'ont partiellement endommagé pour atteindre le chemin de ronde et ont pu être circonscrits à l'intérieur d'une cour de promenade. Ils ont été repoussés à l'aide de flashballs, balles en caoutchouc, gaz lacrymogènes et grenades de désencerclement par les Equipes Régionales d'Intervention et de Sécurité (ERIS), qui étaient présentes du fait de précédents incidents la veille. Une vingtaine de détenus devait être transférés dans la soirée dans d'autres établissements afin d'éviter tout nouveau mouvement.

Voilà la réalité des faits!

Maintenant l'analyse en est simple. La politique des gouvernements successifs basée sur l'Angélisme d'une population pénale victimisée, aboutit à un sentiment d'impunité et de toute puissance, face à un personnel abandonné, ignoré et exposé! Des Droits, des Droits, des Droits pour la population pénale! Ces mots raisonnent dans les cabinets feutrés de la Bourgeoise place Vendôme, mais qu'en est-il de leurs Devoirs envers la société et l'institution Pénitentiaire? Les personnels sont au front et sont les premiers à faire face à l'ultra violence qui est maintenant la règle au sein de nos détentions.

Ce Mois en enfer qu'ont vécu les personnels des prisons n'est malheureusement que le quotidien de celles et ceux qui assurent la sécurité de tous en gardant ce que la société a de pire, sans moyen, sans budget et avec un arsenal législatif inadapté ! Nos collègues de Châteaudun, comme les autres, ont sauvé, avec l'aide indispensable des ERIS, notre institution d'une débâcle pourtant annoncée au vu de l'état de notre système carcéral, et accessoirement leur peau. La chance insolente qui touche nos décideurs et par effet collatéral ceux qui vont au charbon, ne sera pas éternel.

Gare au coup de grisou !

LE FIGARO·fr «À la prison de Châteaudun, les petites frappes font la loi»

Cet établissement est-il vraiment tombé sous la loi de la violence?
Depuis des années, nous le dénonçons. Les petites frappes, les jeunes de cité y ont reconstitué ce qu'ils avaient mis en place dans leur quartier en recréant des bandes derrière les murs de la prison. Les trafics y vont bon train. La drogue y circule mais aussi les armes et les portables. Chaque année, on en saisit plus de 300!

Comment de tels trafics peuvent-ils avoir cours?
Ces caïds, ces petites frappes qui font la loi, obligent les détenus les plus faibles à faire rentrer tous ces produits et objets illicites au retour de leur permission. S'ils refusent de respecter ces commandes, ces derniers se font passer à tabac. Les familles des prisonniers sont menacées. Sur le parking de la prison, on les somme de servir de mule et de faire rentrer couteaux, téléphones, drogue. Mais les **surveillants** sont aussi pris pour cible. Les plus vulnérables finissent par craquer. Après cinq agressions, **l'un d'eux s'est donné la mort en 2011**. **Le tribunal administratif** vient de reconnaître que ce suicide était lié aux conditions de travail.

La situation s'est-elle dégradée?
La violence est plus en plus palpable. La particularité de Châteaudun est d'être un centre de détention ouvert. Dans la journée, les cellules sont ouvertes. Vous imaginez ce que cela peut donner: les prisonniers circulent comme bon leur semble et peuvent donc aisément s'adonner à leur trafic et aller menacer les plus faibles qui ne peuvent même pas s'isoler. Cette violence dénoncée à Châteaudun règne aussi dans les autres établissements où il n'y a pas assez de surveillants.

L'EPM DE PORCHEVILLE : ECHEC DE L'ANGELISME PENITENTIAIRE DES POLITIQUES

Si certains en doutaient encore, l'actualité pénitentiaire du 05 Août 2013 de l'Etablissement Pour Mineur (EPM) de Porcheville, devrait finir de convaincre les sceptiques que la dangerosité et l'échec de la philosophie candide de certains politiques est une réalité après un retour d'expérience tragique depuis 2007 et la création des EPM.

Les conditions de travail des personnels de tous corps et de tous grades dans ces structures sont inacceptables, mais à Porcheville, elles atteignent un niveau dramatique tant d'un point de vue de la forme de nos métiers, que sur le fond de ceux-ci. Et pourtant, le professionnalisme et l'investissement de l'ensemble de ces Agents méritants crèvent les yeux ! Mais rien n'y fait, c'est bien une idéologie qui montre ses limites…

1ère Erreur EXCLUSION DES PROBLEMATIQUES DE SECURITE STRUCTURELLE

Un EPM n'aurait de prison que le nom que le Ministère de la Justice tente de donner à ce genre de structure où tout est fait pour faire oublier que c'est un lieu de détention. Sous prétexte que les usagers de ce service contraint sont des « pauvres Mineurs », nos chers « philosophes » de la pénitentiaire ont donc bannit de leur cahier des charges le volet sécuritaire de ces structures (et en plus ça fait des économies), donnant l'impression à toute personne qui s'y rend d'être dans un « foyer », ou pire dans un établissement fait au rabais… Le sentiment d'insécurité prédomine, l'impression de ne pas être maître des lieux est palpable.

2ème Erreur EXCLUSION DES PROBLEMATIQUES D'ORDRE ET DE DISCIPLINE

L'institutionnalisation de l'irrespect de l'uniforme, de l'institution et de tout intervenant dans ce genre de structure se caractérise par des salves d'insultes au meilleur des cas, et au pire des crachats, des jets d'eau, de javel sur tout « étranger » à ce microcosme carcéral passant dans ce qui est surnommé le couloir de la mort (passage obligé qui longe les fenêtres des détenus). Mais les faits précités sont mineurs par rapport à la terrible agression qu'a subit notre collègue le 05 Août 2013, qui s'est vu, insulter bâillonner, ligoter et passer à tabac avant d'être abandonné et enfermé pendant 40 minutes inconscient dans un local, par des chiens fous à la corpulence d'adulte et à la mentalité de gamins de maternelle ! Pour information, dès le lendemain trois de nos collègues de Porcheville se sont fait à nouveau molester (coups de poings au visage…) et bousculer. Comment éduquer et insérer des adolescents ultraviolents, sans un cadre et des règles ? La faillite de la politique du « voyou enfant roi » aura des répercutions à la fois carcérale mais également sociétale, car in fine, le fonctionnement des EPM, prépare déjà le détenu mineur à la récidive…, et donc à la réincarcération plutôt qu'à la réinsertion !

3ème Erreur MOYENS HUMAINS MIS A DISPOSITION DERISOIRES

Esseulés dans leurs bâtiments, les Surveillants ont au meilleur des cas la chance d'avoir, à proximité, un Agent de la PJJ en cas de problème immédiat, et dans le cas où il se retrouve seul (car les carences en personnels se font sentir également chez nos collègues de la PJJ) et bien le Surveillant ne peut compter que sur lui-même, ou sur la coïncidence de la proximité d'un de ses collègues. Le refus quasi dogmatique RGPPiste du « binomage » par l'Administration Pénitentiaire cumulé à des défaillances sécuritaires structurelles font que ces lieux deviennent peu à peu des zones de non droit et de véritable coupes gorges pour celles et ceux qui tentent d'y maintenir l'Etat de Droit. Ce qui est déjà valable pour une majorité de nos établissements l'est plus encore dans les EPM et plus particulièrement sur celui de Porcheville. Que le Ministère de la Justice se donne enfin les moyens de sa politique !

4ème Erreur REPONSES ET SANCTIONS INADAPTEES

Tout le monde le sait, l'adolescent est très peu réceptif à la sanction pénale, celle-ci, n'a aucune incidence sur la mentalité des détenus mineurs, de même, la sanction disciplinaire pénitentiaire a le même effet, quoi qu'on en dise. Ces individus, pré-adultes pour bon nombre d'entre eux, ne peuvent avoir la maturité nécessaire pour comprendre l'incidence de leur comportement en détention sur leur futur. De plus, le manque de réponses adéquates fermes et radicales du Ministère de la Justice et de nos législateurs amène les personnels Pénitentiaires désœuvrés a exercer leur profession face à une hostilité galopante et une réelle impression d'impunité. Pire un fatalisme gouvernemental face à des sauvageons sans limite sans foi, ni Loi est constaté.

5ème Erreur MINIMISATION DES EVENEMENTS PAR LA CHANCELLERIE ET LE MINISTERE DE LA JUSTICE

Quelle réponse est apportée à cette constatation, par les Hauts Fonctionnaires qui nous dirigent, Garde des Sceaux en tête ? Aucune ! Malgré les faits incontestables qui visent directement l'Uniforme et donc l'institution, le silence de la Garde des Sceaux est assourdissant, au moins autant que les vociférations lancées par ces mineurs à la vue de tout étranger à leur condition de détenu mineur. Pour exemple hallucinant : afin de régler la problématique d'arrosage des représentants de

l'Etat par divers substances allant de l'eau jusqu'à l'urine, notre brave Administration Pénitentiaire a trouvé LA solution : Elle fournit aux Agents un poncho pour ne pas être mouillé lors de leur passage le long du couloir de la mort de l'EPM de Porcheville! Cet exemple résume à lui seul l'immensité du décalage entre la politique de la bourgeoise place Vendôme (Ministère de la Justice) et la réalité de la rue de Rouen (EPM de Porcheville).

Et les Personnels dans tout cela ???

Qu'ils soient Surveillants, Educateurs PJJ, Directeurs, intervenants en tout genre, tous sont confrontés à une situation intenable ! Abandonnés à leurs misères, et oubliés par leur Ministère, constatant avec amertume que quoi qu'ils fassent, malgré une exemplarité professionnelle à toute épreuve, l'échec de la politique de l'Angélisme en matière de gestion des mineurs est retentissant. Ils en sont les premiers témoins ! Mais ils ne sont jamais entendus même dans le sang et les larmes.

Porcheville : un surveillant de prison agressé par 3 détenus mineurs

Edité par **MYTF1News** avec **AFP**le 05 août 2013

FAITS DIVERS

Trois mineurs détenus à la prison de Porcheville, qui tentaient de s'enfuir, ont agressé un surveillant, avant de le laisser inconscient dans un local à poubelles.

Trois détenus qui cherchaient à s'enfuir de la prison pour mineurs dePorcheville, dans les Yvelines, ont séquestré brièvement ce lundi en début d'après-midi un agent pénitentiaire avant d'être interpellés. "Ils ont frappé un de nos agents, l'ont ligoté et menacé avec une lame de rasoir", a indiqué **Samuel Decuignieres, le secrétaire local du syndicat Force Ouvrière.** "L'un de ses collègues surpris qu'il ne réponde pas à son téléphone portable a eu la présence d'esprit de déclencher l'alerte et les trois jeunes ont été interpellés", a-t-il ajouté.

La victime a été retrouvée inconsciente dans le local à poubelles de la prison et a été transportée à l'hôpital de Mantes-la-Jolie. Elle n'est que légèrement blessée. Les trois mineurs, âgés de 16 et 17 ans, tentaient de s'enfuir par les toits en déplaçant des plaques du plafond d'une des salles de l'établissement lors de leur interpellation. Ils sont détenus dans l'unité "longue peine" de la prison pour respectivement viol, tentative de meurtre et vols. "Le calme est revenu dans l'établissement et la situation est sous contrôle", selon une source policière

PRISE D'OTAGE A LA M.C. ENSISHEIM

C'est vers 8h30, le mercredi 14 août dernier, lors de sa réintégration des douches, que le détenu armé d'un couteau artisanal s'est violemment jeté sur notre collègue. S'en suivra une prise d'otage de 14h00.

Le détenu, était pourtant condamné au départ à une courte peine, mais il enchaîne les incidents depuis son incarcération et dans les différents établissements qui l'accueilleront. Concernant la prise d'otage, il n'en était pas à son coup d'essai. En effet, en 2011 il prend en otage un personnel médical au Centre de Détention de Montmédy et quelques semaines plus tard, il tente de prendre en otage une Surveillante de la M.A. de Metz-Queleu. Le détenu, placé à l'isolement pendant plusieurs semaines à son arrivée à la Maison Centrale d'Ensisheim, intègre, suite à sa demande, la détention. Il n'aura pas fallu bien longtemps avant que ce dernier retrouve ses vieux démons et réitère cet acte grave.

Malgré la présence d'un autre agent à proximité, il se jette sur la surveillante en la menaçant violemment

de mort avec un couteau à la main, et en criant aux collègues qui arrivent sur place, que si quiconque approchait, il lui « trancherait la carotide ». Le gradé sur place tente alors de calmer la situation et fait en sorte que, malgré l'incident critique, la colère laisse place à un dialogue plus posé et moins dangereux pour la victime. Les témoins de cette scène parlent d'un moment à « glacer le sang » ! Le positionnement du gradé et de l'officier qui prennent en main la crise au départ de l'incident permet de faire redescendre la pression et rassurer notre collègue victime. Le détenu se retranche dans sa cellule avec son otage, la porte reste ouverte.

Pendant ce temps, les personnels de la Centrale, malgré l'incertitude de la situation, les hurlements qui ont raisonné et la pression des détenus, ont fait preuve, d'un professionnalisme exemplaire, et ont assuré la continuité du service, tout en assurant la sécurisation de la détention. L'attente pouvait commencer...

Les autorités, les ERIS et la Gendarmerie arrivent sur les lieux au fur et à mesure. C'est une journée usante et inquiétante qui va marquer une fois de plus l'Histoire de la Maison Centrale d'Ensisheim. Des revendications changeantes et très floues, un profil instable, un comportement en dents de scie du preneur d'otage ne facilitent pas les négociations, et ne permettent pas d'être relativement optimiste quant à l'issue du drame qui se joue. Il a gardé son bouclier humain, armé de trois couteaux type « artisanaux ».

Le dénouement prend forme en fin de soirée, la collègue est relâchée après un peu moins de quatorze heures de séquestration. Le détenu, commençait en fait à se fatiguer. Il se rend sans violence, le processus judiciaire et médical peut commencer. Mais malgré cette fin d'incident positive, il est grand temps d'analyser sérieusement cet événement et que l'Administration Pénitentiaire en tire enfin les leçons

C'est la réalité d'un constat de failles de notre système qui nous explose en plein visage. Quelles garanties avons-nous que ce genre de « criminel » ne réitère pas un tel geste sur une autre structure ? Pour l'heure, il n'y en a aucune ! L'Administration et le gouvernement doivent urgemment réfléchir aux mesures à prendre face à ce type de détenus dangereux. La spécialisation des Structures ainsi qu'une formation continue réelle peuvent nous prévenir de ces incidents ! Ils ne seront pas éradiqués malheureusement, mais nous y serons au moins préparés.

Un détenu reconnu pour sa dangerosité et présentant un risque avéré pour l'établissement et son personnel ne devrait, en aucun cas, être géré avec aussi peu de moyens et de mesures. Aujourd'hui, l'issue du drame est favorable, qu'en sera-t-il demain ? Ces derniers mois, les limites du tolérable en matière de sécurité sont largement dépassées. La politique carcérale, qui n'a de cesse de malmener notre profession, snobe totalement la réalité et les revendications du SNP-FO !

Un preneur d'otage, récidiviste de surcroit, dangereux et sous traitement médical ne doit pas être géré dans une détention à régime normal sans mesure à hauteur des risques. Il est du devoir de l'Administration Pénitentiaire et du Ministère de la Justice de travailler rapidement à de nouvelles mesures avant que le drame irréversible n'arrive, car il approche malheureusement à grands pas.

LADEPECHE.fr **Prison d'Ensisheim: le preneur d'otage s'est rendu** Publié le 14/08/2013

Un détenu multirécidiviste a retenu treize heures durant mercredi une surveillante en otage à la prison d'Ensisheim (Haut-Rhin), avant de se rendre et de libérer sa victime, sans doute par lassitude, selon le parquet de Colmar.
L'homme n'en est pas à son coup d'essai: il purgeait une peine de trois ans de prison pour avoir pris un médecin en otage à la prison de Montmédy (Meuse) onze heures durant en 2011, et avait également récidivé à deux reprises depuis.
"L'affaire s'est terminée au mieux. L'otage a été libérée par le détenu qui la séquestrait depuis ce matin, par lassitude", a déclaré le procureur de Colmar Bernard Lebeau à l'issue de la prise d'otage.
Menacée en permanence depuis 8H55 du matin à l'aide de trois armes blanches, "vraisemblablement artisanales", par son preneur d'otage, la surveillante "se porte bien", a précisé M. Lebeau.
Des examens vont toutefois tenter de déterminer d'éventuelles "séquelles" chez la victime, a-t-il précisé.
Dans le courant de la matinée, des hommes des équipes régionales d'intervention et de sécurité (Eris) de l'Administration pénitentiaire, ainsi qu'une négociatrice, avaient été dépêchés sur place.
En milieu d'après-midi, une équipe du GIGN avait atterri à bord de trois hélicoptères pour prendre le relais des intenses pourparlers avec le preneur d'otage, dont les demandes n'étaient pas claires.
"Les négociations ont avancé tout doucement. Les forces armées sur place craignaient que le détenu ne se suicide en les obligeant à lui tirer dessus", a précisé une source proche du dossier.
En effet, lors du procès de sa première prise d'otage à la prison de Montmédy, le détenu avait expliqué avoir agi dans l'intention de se "faire buter par le GIGN".
L'avocat strasbourgeois Jérôme Caen, qui l'avait défendu à l'époque, évoque "un homme cassé par le système pénitentiaire, qui n'a pas sa place en prison".
Sadik Jdaidia, 39 ans, condamné par le passé à de multiples reprises pour vols et port d'armes prohibés, purgeait une peine de deux ans de prison pour escroquerie à la Sécurité sociale dans le cadre d'un trafic de Subutex, un produit de substitution à l'héroïne, quand il avait pris en otage le médecin de la prison de Montmédy.
Sadik Jdaidia avait été condamné à trois ans de réclusion pour ces faits, mais avait récidivé peu après, en s'en prenant à une surveillante de la maison d'arrêt de Metz-Queuleu, puis en juin 2012 à un agent chargé de l'accompagnement médico-psychologique des détenus de la prison de Château-Thierry (Aisne).
Les multiples récidives de Sadik Jdaidia rappellent celles de Francis Dorffer, auteur de quatre prises d'otage en prison pour réclamer un rapprochement familial, et condamné en juin aux assises de Paris à treize ans de réclusion.
Dans le cas de Sadik Jdaidia, un médecin psychiatre qui l'avait examiné en juillet avait "détecté des troubles de la personnalité, mais pas de maladie psychiatrique à proprement parler", a relevé Bernard Lebeau.
"Ce détenu a sa place en prison au vu de tout ce qu'il a fait, mais l'Etat doit réfléchir à une solution plus adaptée à ce genre de profil qui présente des problèmes psychiatriques", a réagi **Christophe Schmitt, responsable régional du syndicat FO pénitentiaire**. «Ce détenu s'est retrouvé dans cette prison mélangé à une population carcérale +normale+, car on manque de prison spécifique pour des gens présentant des troubles", a encore déploré le représentant syndical.
Saluant notamment le "courage de la surveillante" prise en otage, la Garde des sceaux Christiane Taubira a promis de "tirer les enseignements" de cette affaire, notamment par rapport à la "prise en charge des détenus particulièrement signalés".
La maison centrale d'Ensisheim, située entre Colmar et Mulhouse, accueille quelque 200 détenus, pour la quasi-totalité des condamnés à des peines criminelles, et beaucoup de détenus de longue durée, dont les tueurs en série Guy Georges et Francis Heaulme.

© 2013 AFP

Le SNP-FO adresse son soutien à notre collègue qui a vécu ce drame, mais aussi à tous les collègues qui ont contribué, de près ou de loin, au bon déroulement de cette journée difficile. Vous avez fait, une fois de plus, honneur à l'uniforme que vous portez !

LE SURVEILLANT RÉFÉRENT
Entre mythe et réalité !

Concept présenté comme nouveau par la 1ère organisation syndicale, essayons de voir ce qui s'y rattache.

Pêle-mêle, dès le départ on y trouve plusieurs éléments conceptuels tels que, la valorisation du métier de surveillant, la sécurité des personnels, une meilleure prise en charge de la population pénale.
On peut ensuite constater que cette organisation syndicale y raccroche tout ce qu'elle peut, en fonction des idées de l'Administration et des évolutions de la politique ministérielle, telles que l'application des peines au vu de la nouvelle politique ministérielle, la souffrance induite par les cycles de travail…

Tout d'abord, il convient de préciser que la notion selon laquelle un agent suit mieux la population pénale lorsqu'il est toujours affecté au même endroit n'est pas nouvelle et avait conduit et conduit encore dans certains établissements à une affectation dite au trimestre.
Les anciens s'en souviennent certainement, même si dans beaucoup d'établissements les contraintes de service inhérentes aux manques d'effectifs font que ce n'est plus appliqué!

Ensuite, la question d'équipes dédiées pour une prise en charge plus efficiente de la population pénale trouve déjà son application depuis longtemps vis-à-vis de certains publics tels que les mineurs, les isolés, les punis, et plus récemment les arrivants avec tout ce qui est mis en place en terme de labellisation du processus arrivant.

La question de surveillants référents s'est également posée lors des expérimentations Quartier Courtes Peines (QCP) à la MA Fleury-Mérogis. Ces expérimentations combinées à celles du QCP de Seysses (seul construit à l'époque) ont donné jour aux fameux Programmes de Prévention de la Récidive et même au Diagnostic à Visée Criminelle (DAVC), rapidement délaissé. Le versant personnel de surveillance a été occulté alors que l'objectif de départ était justement de pleinement utiliser le suivi et les observations sur la population pénale faits par les personnels de la détention pour juger du sérieux de la démarche du détenu, de son risque de récidive et donc in fine de l'octroi d'un aménagement de peine avec un projet adapté. Cela se concrétisait par la participation d'un agent en poste fixe et positionné comme référent du suivi des détenus, aux différentes réunions avec le SPIP, les partenaires extérieurs, aux fins d'analyse des projets des détenus.

Si reporter la valorisation du métier du surveillant sur la participation au suivi des détenus constitue un des éléments, il ne peut être le seul.

La valorisation de la connaissance de la population pénale par les personnels devrait se faire au travers d'une véritable prise en compte de leurs avis lors de la tenue de la Commission d'Application des Peines. Et ce n'est pas gagné ! Le Projet d'Exécution des Peines en établissements pour peines devait y contribuer…on voit le résultat !

De plus, quand on sait que certains juges d'application des peines ne tiennent pas compte des avis du représentant de la détention pour l'octroi des aménagements de peines, comment penser qu'avec la nouvelle politique pénale, lorsqu'on va systématiser les aménagements de peines, les avis des personnels de la détention auront une importance quelconque ?

Pourtant, le respect de règles, le respect d'engagements pris par le détenu eu égard à son comportement en détention au quotidien, au travail, à sa participation aux activités, à son évolution durant sa détention, sont autant d'éléments que les personnels de surveillance sont à même d'apporter pour éclairer sur la fiabilité de l'engagement du détenu pour son projet et donc sur le type d'aménagement de peine qui lui correspond !
D'autre part, il faut être vigilant aux conflits de compétences et il est important que chacun reste à sa place ! Même si l'insertion est devenue la mission prioritaire de l'Administration Pénitentiaire, ce n'est pas pour cela qu'elle devient la priorité du personnel de surveillance autrement qu'au travers des éléments décrits ci-dessus.

La question que l'on peut se poser est pourquoi l'administration est intéressée par ce concept Ufapien fourre-tout et aux contours flous ?

La réponse réside sûrement dans le fait qu'il permet à l'administration de faire sauter des verrous, de travailler sur les cycles de travail, sujet du Séminaire des 19 et 20 Septembre derniers, tout en étant dans l'affichage et volonté politique d'une meilleure prise en charge des détenus.

A la teneur du dernier communiqué colombophile sur le séminaire "cycles de travail", on peut croire qu'ils ne s'en doutaient pas et qu'ils s'en méfieront désormais…foutaise selon nous, car ils revendiquaient dans d'autres réunions, telles que celles sur les Extractions Judiciaires (EJ), la volonté de sortir du carcan de la circulaire ARTT de 2001. Ils proposaient d'ailleurs un maximum de 6h00 de présence avant que le "chef de service" puisse renvoyer un agent en cas d'absence de mission à lui confier, même si lors du CTAP ils ont fait volte-face ! Peut-être que la position de principe de 7h10 soutenue par les autres syndicats était plus populaire auprès des agents EJ…

Pour le SNP Force-Ouvrière, ce concept de surveillant référent n'est donc qu'un instrument pour défaire les cycles de travail et la crainte est de voir la flexibilité s'installer dans les rythmes de travail, avec l'asservissement des personnels qui en résultera et l'impact négatif sur leur vie sociale !

Si la question des rythmes de travail doit inévitablement être travaillée au vu de leur conséquences sur la santé physique et psychologique des personnels qui y sont soumis, pour le SNP Force-Ouvrière, la question des effectifs reste centrale, car l'immobilier existant, le nombre de postes à tenir, l'élargissement des tâches lié à l'évolution des missions, ne peuvent trouver comme seule réponse une réorganisation des temps de travail !

Parallèlement, la question de la valorisation du métier de surveillant ne peut non plus trouver comme seule réponse une meilleure prise en compte de sa connaissance de la population pénale !

Cette valorisation doit, selon le SNP-Force-Ouvrière, inévitablement passer par une politique positive de gestion des ressources humaines, par le respect des personnels, par une valorisation des compétences, par la mise en place de conditions matérielles de travail suffisamment sécurisantes, par des possibilités d'évolution sociale.

MANIFESTATION

LE 10 SEPTEMBRE 2013
LE SNP-FO
ÉTAIT DANS LA RUE,POUR DÉFENDRE

LES RETRAITES

FORCE OUVRIERE

de tous les combats

LE MANQUE D'EFFECTIF

torture les Personnels et se joue d'eux

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons reçu la liste des postes ouverts à la prochaine Commission Administrative et Paritaire pour les Surveillants et Surveillants Brigadiers. En effet, celle-ci est le reflet du gouffre dans lequel nous tombons. Les exemples concrets? Vous les vivez au quotidien! Vous les réexpliquer serait une insulte à votre dévouement. Des structures qui fonctionnent avec 90 voire 80% des effectifs de l'organigramme (souvent désuets ou obsolètes), c'est une catastrophe ! Les premiers à en pâtir sont les personnels. Une accumulation des heures de travail, une fatigue qui s'accentue, une déconnexion avec la famille et sa vie privée, une intégrité en berne etc… Voilà ce que vivent les Agents ! Comment tolérer cela plus longtemps ?

L'Administration Pénitentiaire devrait monter au créneau avec le Ministère de la Justice et Bercy, mais rien n'y fait. Les politiques ont littéralement abandonné le personnel de notre administration, pour imposer une dictature philosophique qui tend à gérer l'humain avec une calculatrice, tout en ne dérogeant pas au dogme de la victimisation de la population pénale.

Cela va de mal en pis! On en déduit que la réforme pénale s'accompagnera d'un besoin en effectif pour le domaine de L'Etat se vante de prévoir de recruter quelques 300 CPIP. Mais lorsqu'on sait qu'aujourd'hui, il y a 3700 CPIP, qui gèrent pour chacun d'entre eux 100 à 120 mesures, et que l'objectif avoué de la Garde des Sceaux est de ramener le nombre de mesures par CPIP à 40, on se rend compte une nouvelle fois que nos politiques n'ont tout bonnement pas les moyens de leur réforme, l'arithmétique ne ment pas contrairement à d'autres... Nous ne pouvons que dénoncer la chute dans laquelle nous entraîne cette Politique.

La plèbe pénitentiaire gronde, et lorsqu'elle s'exprimera certain(e)s tomberont de leur piédestal.

Profitant d'une conjoncture particulière, la facilité de mettre à contribution jusqu'à essoufflement le personnel est d'une malhonnêteté déconcertante. Il coûte moins cher de payer des heures supplémentaires que de recruter ! Mais est ce que la sécurité, les conditions de travail et la vie d'une personne a un prix ? Est-il normal qu'il faille faire des heures supplémentaires pour se garantir un salaire décent afin de pouvoir remplir un peu le réfrigérateur? En prétextant un contexte de crise économique, les politiques diminuent de surcroit les moyens, prenant à la gorge le personnel en leur offrant des miettes ! Car n'oublions pas que le vice les pousse jusqu'à profiter en partie de nos sacrifices : la fiscalisation des heures supplémentaires!

Le monde pénitentiaire ayant évolué ces dernières années, nous avons récupéré de nouvelles missions, de nouvelles tâches. La surpopulation carcérale est devenue un facteur « normal » de notre gestion. Comment justifier la surdité à nos revendications sur les effectifs alors la réalité explose à la bobine de nos dirigeants?

L'Administration Pénitentiaire se doit de recruter à hauteur des besoins actuels, elle se doit également de rémunérer ses personnels à hauteur de leur travail, leurs risques, leurs conditions de travail et des sacrifices familiaux qu'ils consentent! Presser le citron et criant que c'est la crise est une faste fumisterie de non professionnels qui ne sont que de passage à Vendôme ou à Bercy! De l'argent il y en a, qu'ils arrêtent leur baratin! Les technocrates peuvent mélanger les pièces comme ils le veulent, le puzzle est parfaitement clair pour nous ! Nous ne sommes pas dupes et surtout pas naïfs. Qu'importe les toutous qu'ils trouveront, pour accompagner ce plan machiavélique, la grande majorité silencieuse se retrouve dans nos revendications et vit une injustice au quotidien qu'elle ne taira pas éternellement.

L'Entente Syndicale Nationale FO-SPS-CFTC
en est la première des démonstrations.

BRUITS de COURSIVES

L'Outremer : Entre déception et faux espoirs ?

Le 09 juillet 2013, Christiane Taubira, Garde des sceaux, Ministre de la Justice annonçait l'installation d'un groupe de travail sur les problématiques pénitentiaires en outre-mer. Reporté, ce groupe de travail a été finalement installé par la ministre de la Justice, le 11 septembre 2013, composé de parlementaires et de fonctionnaires en poste à la chancellerie, le groupe de travail sur les problématiques pénitentiaires en outre-mer aura pour mission d'identifier et d'apporter des réponses aux difficultés propres à chaque territoire mais aussi aux problématiques communes à l'ensemble des établissements pénitentiaires d'outre-mer.

Les propositions doivent être rendues le 30 mai 2014 et porteront sur les axes suivants : la politique pénale, la population carcérale, l'activité et l'insertion, la santé, le fonctionnement des établissements et l'immobilier pénitentiaire, la coopération régionale, et la situation particulière des mineurs.

FORCE OUVRIERE, estime qu'il était temps que le gouvernement prenne en compte les difficultés complexes dans ces territoires lointains, et touchés de plein fouet par une délinquance violente.

FORCE OUVRIERE, plaide pour que les élus d'outre-mer participent pleinement à cette réflexion, pour autant, il est dommage que les exécutifs (conseils régional et général) n'y soient pas présents.

FORCE OUVRIERE, espère que les préconisations qui seront faites notamment concernant les problématiques carcérales trouveront une issue favorable et concrète.

Est-il besoin de rappeler que les départements d'outre-mer sont frappés par une vague de violence effarante !

Aujourd'hui, ce sont les parlementaires de l'outre-mer qui réclament des mesures exceptionnelles au Gouvernement concernant notamment la Guadeloupe et la Martinique afin de combattre l'état d'insécurité ambiante, seront-ils entendus ?

D'ores et déjà, **FORCE OUVRIERE** a écrit à la ministre de la justice afin d'être auditionnée par le groupe de travail et leur remettre en main propre nos revendications emblématiques concernant l'outre-mer, à savoir :

- La création d'une Direction Interrégionale Océan Indien.
- La création d'une Direction Interrégionale Antilles-Guyane.
- La mise aux normes des organigrammes suite à l'expertise SD 2
- La création de **CAPI :** *Commission administrative paritaire interrégionale*.
- La création de **CTI :** *Comité technique Interrégionale.*
- La création **ERIS :** *Equipe Régionale d'Intervention et de Sécurité.*
- La création d'**ERIF :** *Equipe Régionale d'Intérim pour la Formation.*
- La création d'**EPM :** *Etablissement Pour Mineur.*
- La création d'**UHSI :** *Unité Hospitalière Sécurisée Interrégionale.*
- La création d'**UHSA :** Unité hospitalière spécialement aménagée.
- La création d'**ARPEJ :** *Autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires.*
- La création de **PREJ :** *Pôle de rattachement des extractions judiciaires.*
- *La création d'une Brigade cynophile*

Aussi, la création de ces structures sur l'ensemble de l'Outre-Mer génèrerait des dizaines d'**EMPLOIS BUDGETAIRES,** et l'espoir d'une mutation pour nombre de candidats Ultramarins en souffrance et en attente d'un retour au Pays Natal.

La GUADELOUPE

La construction d'un établissement de 450 places à PALMISTE GOURBEYRE : le terrain est toujours à la disposition du ministère de la justice.
Le maintien et la transformation de la MA de Basse-Terre en UHSA et UHSI et, au regard de la proximité de la cour d'assises de Basse-Terre, la création d'un Centre pour Peine Aménagée.

La REUNION

Le maintien du projet de construction du nouvel établissement en remplacement de la MA de SAINT-PIERRE, trop vétuste.

La MARTINIQUE

La construction d'un deuxième établissement de 450 places !

La GUYANE

La construction d'un établissement de 450 places à SAINT-LAURENT du MARONI dans le cadre de la réorganisation administrative du département suite à la création du TGI sur cette commune.

La NOUVELLE CALEDONIE

La poursuite et la concrétisation du projet de construction du nouvel établissement programmé, car le ravalement de façade qui est proposé au « **CAMP EST** » est illusoire, et ne résoudra pas la surpopulation carcérale.

La POLYNESIE FRANCAISE

Accélération du projet immobilier de Papeari.

MAYOTTE

Nous souhaitons que l'ouverture du DAC aboutisse à l'amélioration des services pénitentiaires Mahorais qui sont aujourd'hui dans un relatif état de délabrement. Et qu'un effort soit fait pour l'aide à la mobilité des élèves pénitentiaires mahorais.

Conclusion

Néanmoins, sans tomber dans l'euphorie, il semble important de se poser des questions quant à la finalité de ce groupe de travail ! Car déjà en 2000, les groupes de travail parlementaires (MERMAZ) sur les prisons faisaient déjà état de la nécessité de construire des prisons en Outre-mer.

13 ans après : aucune avancée significative !

On prend les descendants et fils d'esclaves pour des couillons !!

Qu'apportera donc ce groupe de travail, ce rapport finira-t-il dans un tiroir ? En tous cas, **FORCE OUVRIERE,** sera vigilante et se constituera en véritable force de propositions dans l'intérêt des Personnels ultramarins.

La Réforme Pénale

de TAUBIRA passera- t-elle à la trappe ?

La nouvelle politique pénale présentée par la garde des Sceaux n'en finit plus d'essuyer des critiques, peu nous importe, nous nous abstiendrons d'interférer dans les querelles politiciennes, d'ailleurs les gesticulations médiatiques de cet été nous suffisent sur la capacité de nos dirigeants à trouver un « consensus national » sur un sujet sociétal aussi délicat (Chartres) !

Le président de la république a sonné la fin de la récréation en optant pour la suppression des peines planchers, et pour le renforcement d'une politique d'individualisation des peines, avec la fin des sorties sèches, la contrainte pénale. Toutes ces préconisations nécessiteront des moyens exceptionnels tant les enjeux paraissent importants. La prison est devenue un enjeu de batailles politiciennes, les gouvernements se sont succédés, avec un arsenal juridique et des lois visant à renforcer la sécurité et à « museler » la criminalité mais rien n'y fait !

La prison ne peut pas tout régler, là où la famille, l'école, l'éducation, et le social ont échoué le temps carcéral ne suffira pas à lui seul pour reconstruire des individus hors normes et indéniablement inscrits dans la criminalité ! Est-ce critiquable de faire de tels constats ?

Là où de plus en plus les moyens financiers sont absents, le travail en milieu carcéral se raréfie, les budgets de formation pour la population pénale s'amenuisent, alors comment concevoir des projets viables d'individualisation et d'aménagement de peines ?

Quand la société ne peut pas offrir un emploi face au chômage galopant qui frappe la population active, là ou la société ne peut pas offrir un logement décent à ceux qui triment au quotidien, on veut nous faire croire que demain des centaines de détenus par un coup de baguette magique seront en capacité de se réinsérer et d'être hors du circuit récurrent de la récidive. C'est vendre du rêve aux citoyens, et c'est rendre les « victimes » coupables !

Si la création de 300 emplois de Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation est un effort considérable, pour autant suffiront-ils à combler les déficits pour mener à bien cette politique d'aménagement de peine et de la lutte contre la récidive ? Le volontarisme ambitieux voulu et souhaité par le président de la République et par sa ministre de la justice Mme TAUBIRA est illusoire !

Vouloir développer les alternatives à l'incarcération : OUI ! Mais nous considérons aussi que la meilleure place d'un délinquant récidiviste ou d'un criminel est la prison et que l'urgence est de lancer un grand plan de construction de places de prison et de sécurisation des établissements pénitentiaires !

Peut-on se nourrir des illusions et effets de manche de cette réforme quand on connait la pénurie dans laquelle la Justice est maintenue depuis de nombreuses années, (plan de sécurité de 33 millions d'euros sans moyen supplémentaire, suppression de miradors, postes de sécurité en détention découverts, isolement des agents sur les coursives, fermeture d'établissement à taille humaine), la volonté du gouvernement de multiplier les aménagements de peines et de réévaluer, après un premier échec, la situation des condamnés à des courtes peines, entraînera un surcroît d'activité que les services pénitentiaires ne seront pas en mesure d'assumer.

Les Personnels Pénitentiaires sont sur la corde raide !

Ce projet de loi, malgré les menaces et rodomontades de la ministre de la justice ne sera inscrit sur l'agenda parlementaire qu'après les élections municipales de 2014 ! Cette reculade prouve bien que nous sommes encore dans les circonvolutions du discours entre passionnel et irrationnel ! Ouf !
« Le seul message efficace pour éviter la récidive, c'est une prison républicaine, disciplinée, sécurisante et moderne à taille humaine, dotée de moyens organisationnels et structurels efficients. » ...

Depuis des décennies, les gouvernements de droite comme de gauche ont échoué, leurs politiques carcérales successives ont transformé les établissements pénitentiaires en « Club méditerranéen » la prison n'est plus dissuasive ! Au lieu de freiner la récidive, la LOI PENITENTIAIRE de 2009 sous prétexte d'humanisation a littéralement fait exploser tous les garde-fous en instaurant le libéralisme carcéral ! Aujourd'hui les politiques s'en mordent les doigts ? Ils veulent vider les prisons à n'importe quel prix !

Cette analyse ne peut que renforcer :

FORCE OUVRIERE
à réclamer les
« ETATS GENERAUX » de la prison.

L'ambition est simplement pragmatique, qu'est-ce qui marche et qu'est-ce qui ne marche pas dans les établissements pénitentiaires ?

Que faut-il moderniser ?

TBWA\PARIS

Votre vocation fait votre fierté, la nôtre est de vous assurer.

SPÉCIAL AGENTS DES SERVICES PUBLICS

Exercer son talent au service des autres est une mission que nous partageons. C'est pourquoi, **la GMF, 1er assureur des agents des services publics** en fait toujours plus pour vous assurer dans votre vie personnelle (assurance auto, habitation, complémentaire santé, épargne) et vous accompagner dans votre vie professionnelle. À votre tour, rejoignez nos 3 millions de sociétaires pour profiter **des offres privilégiées** que nous vous réservons.

▶ **Renseignez-vous au 0 970 809 809** *(numéro non surtaxé)* **ou sur www.gmf.fr**

Pour les moins de 30 ans

50 € OFFERTS*
sur votre assurance **AUTO**

*Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la 1re année, à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2013.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle – Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde et GMF Vie.

ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9 - Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

GMF
Assurément Humain